

# Commission Spectacle Vivant du mercredi 23 octobre 2024

## Compte-rendu

### Ordre du Jour

Journée de la Production Indépendante

Choix de l'œuvre présentée lors de la journée de la production indépendante du 2 décembre.

C8 – Canal+ (10h15-10h45)

Tour de table > Désengagements de programmes engagés.

- CNC
  - Crédit d'Impôt Audiovisuel SV
  - Tour de table > Traitements des dossiers : suite à l'échange avec le CNC sur la méthodologie
- Point social

Point d'information sur la négociation en cours concernant le salaire des musiciens.

### Préambule

Le SPI rappelle aux membres présents que la commission est une réunion de travail interne, entre adhérent.e.s du SPI, dans un esprit confraternel et constructif, de libre parole. Le compte rendu des commissions est disponible dans l'espace « membre » du site internet du SPI, réservé aux adhérent.e.s.

## Journée de la Production Indépendante

La première édition de la JPI -Journée de la Production Indépendante- organisée par le SPI, se tiendra le 2 décembre prochain au Théâtre de la Concorde, qui appartient désormais à la ville de Paris qui a pour objectif d'en faire un lieu culturel et citoyen.

Le déroulé provisoire de la journée se découpera ainsi :

- Matin réservé aux seuls adhérents du SPI
  Ateliers, dans l'esprit de ceux organisés lors de l'Assemblée générale de ce mois d'avril et du séminaire VHSS de juillet
- Déjeuner-buffet pour tous les adhérent.e.s, qui permettra un moment d'échanges
- Après-midi ouvert à tous les professionnels

- 14h30 Études de cas présentation de 6 œuvres (dont une captation de spectacle vivant) avec un partenaire – séquence de 15 à 20 minutes par œuvre
- o 17h30 Séquence politique / table ronde
- 19h30 Performance artistique de Yuksek, mix en live devant les images du film « Les fantômes »
- 20h00 Cocktail dinatoire

En étude de cas, il s'agira pour chaque type d'œuvre présentée, d'expliquer comment les producteurs montent leurs projets, en association avec un partenaire (CNC, région, talent, financeurs...) qui sera présent.

Pour le spectacle vivant, proposition est faite de présenter une œuvre en présence de son créateur afin de montrer la spécificité du genre à travers le lien profond qui unit le producteur et le créateur dès le début de la conception de l'œuvre.

Cette proposition fait l'unanimité des adhérents présents qui se donnent jusqu'au 28 octobre pour adresser leurs propositions au SPI (œuvre + artiste ou réalisateur.ice + texte de présentation). Un vote sera organisé d'ici le 4 novembre 2024 pour choisir l'œuvre qui sera présentée à la Journée de la Production Indépendante.

## Groupe Canal +

Canal + s'est désengagé des programmes de spectacle vivant du fait de l'arrêt de C8 car les autres chaînes du groupe vont reprendre les programmes déjà en stock de C8.

Seuls les programmes engagés jusqu'à mi-septembre seront diffusés.

Cependant, il n'y a pas de défaut de paiement.

Les engagements des chaînes du Groupe Canal+ devraient reprendre vers la mi-mars 2025, mais avec moins de programmes et des engagements sans doute moins importants. Ainsi OLYMPIA TV n'a plus que quelques objectifs l'année prochaine.

Le groupe C+ fait face à un autre sujet préoccupant : jusqu'à présent, le taux de TVA reversé par C+ était de 10 %. Or, le Ministère de l'économie et des finances vient d'arbitrer sur une TVA à 20 %. Canal + devrait donc des millions d'euros à l'État.

→ Le SPI va demander un rendez-vous à Maxime Saada car les producteurs sont en grande difficulté, surtout sur des co-financements avec France Télévisions.

Ce sujet soulève d'autres points de préoccupation de la part des adhérents :

- À propos de France Télévisions : ils craignent que l'accord qui vient d'être signé ne soit pas respecté compte tenu des coupes budgétaires prévues par le gouvernement.
  - → L'accord, qui sécurise les producteurs, sera respecté; FTV ne va pas se désengager.
  - → L'urgence actuelle est le financement de l'audiovisuel public ; Il faudrait que le Sénat et l'Assemblée nationale votent le même texte, à la virgule près, pour sécuriser le mode de financement 2025, puis déterminer le budget. Le SPI y travaille avec de nombreux rendez-vous avec des parlementaires.

L'idéal serait un retour à une redevance.

- À propos des nouvelles chaînes TNT : Ouest TV et Réels TV
  - Réels TV devrait émettre à partir de mars 2025
    Sont prévues deux soirées « documentaire » et une soirée « spectacle vivant »
  - o Ouest TV devrait émettre à partir de septembre 2025
  - → Le SPI a demandé à rencontrer les responsables des chaînes, mais il est encore trop tôt, tout est en construction, les équipes se structurent.

### CNC

## <u>Crédit d'impôt audiovisuel SV</u>

Dans le projet de loi de finances, un amendement porté par le SPI a été repris par des parlementaires. Cet amendement a également l'appui de Matignon et du Ministère de la culture. Il s'agit de prolonger le crédit d'impôt, au moins pour deux ans. A noter que le crédit d'impôt a été autorisé par la Commission européenne jusqu'en 2028.

Dans le cadre des efforts budgétaires demandés à tous les secteurs, le Ministère de l'économie et des finances s'est également tourné vers le CNC. Il n'est absolument pas question de toucher à l'autonomie de la perception des taxes ni de la mise en place d'un plafond. En revanche, le CNC devra bien verser 450 M€ à l'État, mais cette somme sera prélevée sur les dotations de l'État perçues par le CNC pendant la crise Covid et qui étaient gardées en trésorerie.

## Traitement des dossiers

Les adhérents rencontrent toujours des problèmes de retard pour obtenir les AP et les AD. Ces retards engendrent des coûts financiers pour les sociétés.

- → Nous rappelons que Sébastien Meunier continue de recenser tous les problèmes rencontrés par les adhérents et les fait remonter au CNC. Ainsi, plusieurs cas ont été rapidement résolus après concertation avec la Direction de l'Audiovisuel du CNC. Les adhérents peuvent contacter Sébastien par mail: <a href="mailto:smeunier@lespi.org">smeunier@lespi.org</a> ou en remplissant ce Google Forms: <a href="https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0zhRJDLitjyphNWcRagIrxsXFfN-0hTB0MYTLqKOnv2tOlg/viewform">https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0zhRJDLitjyphNWcRagIrxsXFfN-0hTB0MYTLqKOnv2tOlg/viewform</a>
- → En annexe : fiches conseils
  - o pour accélérer les prises en charge des dossiers SV,
  - o en cas de retard de traitement des dossiers SV,
  - o en cas de retard de paiement SV.

- → Lors d'un retard de traitement de dossier CNC, il est recommandé aux adhérents de mettre Bambou Nguyen en copie de leur message à leurs chargé.e.s de compte référents : <a href="mailto:Bambou.Nguyen@cnc.fr">Bambou.Nguyen@cnc.fr</a>
- → Nora Melhli et Emmanuelle Mauger rencontreront Amélie Leenhardt, Directrice de l'audiovisuel, le 8 novembre prochain.
- → Un rendez-vous sera par ailleurs demandé à Bambou Nguyen, Cheffe du service des adaptations spectacle vivant et Alice Delalande, Directrice adjointe à l'audiovisuel
- → Les adhérents proposent l'organisation d'un collège VHSS sur la thématique possible « comment réagir en tant qu'employeur ? »

### Point social

## **Musiciens**

L'accord spécifique aux artistes-musiciens engagés par un producteur audiovisuel avait été signé le 16 septembre 2015. Cet accord définit les conditions d'engagement et de rémunération des musiciens-interprètes par un producteur audiovisuel (leader, solistes, membres d'un ensemble, chefs d'orchestre, DJ...)

A l'époque, le cachet initial minimum pour un service de 3H (avec un mode d'exploitation) était défini à 100 € et le cachet initial minimum (avec un mode d'exploitation) pour un engagement à la journée était défini à 205 €. Ces montants sont passés à 101 € et 207 € suite aux 2 revalorisations de 0,5% en 2016.

Au total les rémunérations minimales ont été augmentées de 1 % depuis 2015 contre 20,3% d'inflation sur la période. Face aux revendications du syndicats de musiciens (SNAM-CGT), nous sommes contraints de revaloriser significativement les cachets minima des musiciens. Il est probable qu'un point d'atterrissage possible serait une revalorisation à la hauteur de l'évolution des salaires minima des artistes-interprètes (catégorie de comparaison possible étant donné que les musiciens sont des artistes-interprètes) soit une augmentation de l'ordre de 10 à 12%, éventuellement échelonnée sur plusieurs mois.

Avec une augmentation de 10%, le cachet initial minimum pour un service de 3H (avec un mode d'exploitation) passerait à 111 € et le cachet initial minimum (avec un mode d'exploitation) pour un engagement à la journée passerait à 228 €.

### NAO

Par ailleurs, les revendications salariales sur les minima de branche restent fortes chez toutes les catégories de personnel : **permanents, techniciens, artistes-interprètes** : les négociations sont en cours. Des revalorisations sont d'ores et déjà actées pour les techniciens en 2025 dans les avenants 17 et 19 : **1% au plus tard au 1**er juillet pour le documentaire et la captation

et 1 à 2,2% au 1<sup>er</sup> juillet 2025 en fiction (selon le niveau de salaire minimum, > ou < à 1100€/semaine).

## Augmentation du SMIC

A noter : le SMIC augmentera de 2% au 1<sup>er</sup> novembre et passera à 1802€/mois (base 35h). Certains salaires minima conventionnels sont impactés par cette hausse, une nouvelle grille va être transmise aux adhérents.

# RAPPEL (cf. Note dans l'espace membre – lespi.org)



# Pour accélérer la prise en charge des dossiers complets :

-> Reprendre une nomenclature à respecter dans les fichiers de pièces-jointes aux dossiers qui doivent bien comporter :

## > AD ou AP dans le titre du fichier

ex.: AD Contrat FTV.xls

> un nombre réduit de caractères pour le titre du fichier (Mes Aides va bientôt limiter ce nombre)

# -> bien renseigner la case thème :

les producteurs doivent saisir <u>le genre</u> de l'œuvre déposé (<u>même si cela est inscrit en non-obligatoire</u>); car pour les statistiques du CNC concert filmé ne signifie rien, il faut préciser à chaque fois : rock, jazz... (Bambou Nugyen indique que la notion de concert filmé est imprécise, mais ne peut être supprimée par le CNC dans le menu déroulant car utilisée ailleurs dans la base de données générale).

-> ainsi que <u>le nombre de jours de tournage</u> cela a une incidence statistique, même en CIA.



# I - EN CAS DE RETARDS DE TRAITEMENT DE DOSSIER SV :

# Au-delà de minimum 3 mois (période normale) à 5 mois (de janvier à fin mai) :

En cas de retard sur un dossier vous devez écrire un mail à votre chargé.e de compte <u>avec sa cheffe de service en copie</u> en indiquant bien :

- 1) Si il s'agit d'un dossier FSA ou Crédit d'impôt audiovisuel
- 2) Le n° de dossier Mes Aides
- 3) La date de dépôt
- 4) Si il s'agit d'AP ou d'AD
- 5) Si ce que votre société attend est un courrier (Fonds de soutien ou crédit d'impôt) ou un paiement.

# Rappel des emails des cheffes de services de la Direction de l'audiovisuel :

FICTION et ANIMATION : Alice DELALANDE <a lice.delalande@cnc.fr>

DOCUMENTAIRE et MAGAZINE : Anne d'AUTUME < anne.dautume@cnc.fr >

ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLE VIVANT : Bambou NGUYEN < bambou.nguyen@cnc.fr>



# II - EN CAS DE RETARDS DE PAIEMENTS SV :

# Au-delà de 2 semaines (temps moyen) :

« Aux délais de traitement des services de la Direction de l'audiovisuel s'ajoutent ceux de l'agence comptable <u>qu'il vaut mieux contacter directement en cas de problème</u>.

Selon les périodes (estivales ou fin d'année par exemple), les délais peuvent un peu augmenter mais une continuité de service est toujours assurée. »

Le gestionnaire financière de la Direction de l'audiovisuel a pu aider plusieurs membres du SPI à fluidifier les paiements : Virginie Collonge < virginie.collonge@cnc.fr >.



# III - EN CAS DE RETARDS GRAVES :

N'attendez pas si les retards impactent la trésorerie donc l'avenir de votre société :

Nous vous remercions de remplir vos informations sur le formulaire SPI toujours ouvert pour vous ici : <a href="https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0zhRJDLitjyphNWcRagIrxsXFfN-0hTB0MYTLqKOnv2tOIg/viewform">https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0zhRJDLitjyphNWcRagIrxsXFfN-0hTB0MYTLqKOnv2tOIg/viewform</a>

Vous pouvez aussi contacter Sébastien Meunier (SPI) par mail : < smeunier@lespi.org>